

Assemblée générale du 7 mars 2015

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2014

Fiche de réunions 2014

7 Janvier	Angers	Vœux du Maire d'Angers
7 Janvier	Angers	Préparation des 50ans de la Sauvegarde
9 Janvier	Angers	Colloque Paysages tous acteurs
9 Janvier	Angers	CA Sauvegarde de l'Anjou
10 Janvier	Angers	Colloque Paysages tous acteurs
11 Janvier	Angers	AG Sauvegarde de l'Anjou (+ CA)
15 Janvier	Angers	SDAGE LB
17 Janvier	Beaufort-en-Vallée	Bureau CLE Authion
20 Janvier	Angers	Conseil de développement région d'Angers, énergie-climat
22 Janvier	Laval	CLE MAYENNE
23 Janvier	Angers	CODERST
29 Janvier	Angers	Commission des sites et paysages
3 Février	Angers	Réunion étude SCoT Saumur rue Lionnaise
3 Février	Angers	Réunion sur l'Eau à la DDT
3 Février	Angers	CA Sauvegarde de l'Anjou
4 Février	Angers	COFIL Captage de Vritz
13 Février	Angers	Conseil de développement Région d'Angers, précarité pauvreté
13 Février	Angers	Rencontre avec la Secrétaire Générale de la Préfecture
18 Février	Murs-Erigné	AG GABB ANJOU
20 février	Andrézé	CLE SAGE Evre
27 février	Angers	Commission départementale des carrières
27 Février	Angers	CODERST
3 Mars	Combrée	Réunion avec le président de l'Association Patrimoine de Combrée
10 Mars	Angers	Rencontre avec nouvelle recrue
10 Mars	Angers	CA Sauvegarde de l'Anjou
13 Mars	Beaufort-en-Vallée	CLE Authion
17 Mars	Angers	Réunion aux Archives
18 Mars	Angers	Colloque Gaspillage alimentaire à l'Institut municipal
20 Mars	Angers	Commission des sites et paysages
20 Mars	Trélazé	Réunion aux Allumettes
21 Mars	Nyoiseau	Réunion projet Association Patrim. Mines Bois II
26 Mars	Angers	G.T. Travaux publics du schéma départemental des déchets BTP
27 Mars	Angers	CODERST
27 Mars	Angers	G.T. Installations du schéma départemental des déchets BTP
28 Mars	Montsoreau	AG de l'association adhérente Sauvegarde de Montsoreau
29 Mars	Combrée	Réunion Association Patrimoine de Combrée
31 Mars	Angers	Copil 50 ans de la Sauvegarde
7 Avril	Angers	Réunion avec l'ADZI
7 Avril	Angers	CA Sauvegarde de l'Anjou
14 Avril	Angers	Conseil de développement région d'Angers, précarité pauvreté
14 Avril	Angers	COFIL 50ans de la Sauvegarde
18 Avril	Beaucouzé	Inauguration du Pole santé du Végétal
24 Avril	Angers	CODERST
30 Avril	Beaufort-en-Vallée	Bureau CLE Authion
10 Mai	Angers	Préparation des 50ans de la Sauvegarde
12 Mai	Angers	CA Sauvegarde de l'Anjou
13 Mai	Angers	CA du CAUE à la MATP
19 Mai	Angers	Conseil de développement région d'Angers, précarité pauvreté
19 Mai	Angers	Amis des Moulins

27 Mai	Angers	Audition en vue du Service Civique
28 mai	Angers	Conseil de développement région d'Angers
28 Mai	Angers	CODERST
2 Juin	Angers	CA Sauvegarde de l'Anjou
4 Juin	Angers	Préparation des 50ans de la Sauvegarde
5 Juin	Saint –Crespin-sur-Moine	CSS Seveso EPC France
12 Juin	Angers	Commission départementale des carrières
13 Juin	Chemillé	CCSPL du Syndicat des Eaux de Loire
16 Juin	Angers	Formation en urbanisme de bénévoles d'associations du 49
16 Juin	Angers	Réunion plénière du schéma départemental des déchets BTP
16 Juin	Angers	Remise Médaille Mérite FDP
19 Juin	Angers	Commission des sites et paysages
20 Juin	Monnières (44)	Journée ECOPHYTO
20 Juin	Angers	Rencontre avec le Maire d'Angers à la Mairie
23 Juin	Angers	Préparation des 50 ans de la Sauvegarde
24 Juin	Nantes	Réunion DREAL-Associations
25 Juin	Angers	Préparation des 50ans de la Sauvegarde
26 Juin	Angers	CODERST
1 ^{er} Juillet	Angers	CDCEA
1 ^{er} Juillet	Angers	AG conseil de développement région d'Angers
3 juillet	Andrezé	CLE SAGE Evre
7 Juillet	Angers	CA Sauvegarde de l'Anjou
16 Juillet	Angers	Préparation des 50 ans de la Sauvegarde
21 Juillet	Angers	Préparation des 50 ans de la Sauvegarde
23 Juillet	Angers	Rencontre avec la Sénatrice pour les 50 Ans
29 Juillet	Ecouflant	Tour de Beuzon
29 Juillet	Angers	Réunion de préparation des 50 ans de la Sauvegarde
30 Juillet	Beaufort-en-Vallée	CTSE CLE Authion
31 Juillet	Angers	CODERST
31 Juillet	Angers	Réunion de préparation des 50 ans de la Sauvegarde
5 Août	Angers	Préparation des 50 ans de la Sauvegarde
8 Août	Grézillé	APDCR- Réunion de préparation des 50ans de la Sauvegarde
14 Août	Angers	Préparation des 50 ans de la Sauvegarde
28 Août	Angers	CODERST
1 ^{er} Septembre	Angers	Préparation des 50ans de la Sauvegarde
1 ^{er} Septembre	Angers	CA Sauvegarde de l'Anjou
8 Septembre	Angers	Préparation des 50ans de la Sauvegarde
8 Septembre	Angers	CA du CAUE à la MATP
9 septembre	Montsoreau	Réunion avec ADEPC et Sauvegarde Montsoreau
12 septembre	Angers	Commission des sites et paysages
16 Septembre	Angers	Préparation des 50 ans de la Sauvegarde
16 Septembre	Les Ponts-de-Cé	COPIL Natura 2000 Loire amont
17 Septembre	Beaufort	CLE Authion à l'Intercommunalité
18 septembre	Angers	Conseil de développement région d'Angers, précarité pauvreté
19 Septembre	Angers	CDCEA
19 Septembre	La Lande Chasles	Terrain CLE Authion
23 Septembre	Angers	Préparation des 50ans de la Sauvegarde
24 Septembre	Angers	COPIL : Directive inondations – stratégie locale à la Préfecture
24 Septembre	Chalonnnes	Barrage-Annulation
25 Septembre	Laval	CLE Mayenne
25 Septembre	Angers	CODERST
25 septembre	Andrezé	CLE SAGE Evre
25 Septembre	Angers	Préparation des 50ans de la Sauvegarde
29 Septembre	Angers	Réunion à la Mairie
29 Septembre	Angers	Préparation des 50ans de la Sauvegarde
1 ^{er} Octobre	La Lande Chasles	CLE Authion
2 Octobre	Angers	Préparation des 50ans de la Sauvegarde
2 Octobre	Angers	CA du CAUE à la MATP
6 Octobre	Trélazé	Réunion aux Allumettes
6 Octobre	Angers	Préparation des 50ans de la Sauvegarde
6 Octobre	Angers	CA Sauvegarde de l'Anjou
9 Octobre	Saint Florent le Vieil	Réunion avec l'association "Mieux Vivre à Saint-Florent"

10 Octobre	Combrée	Réunion Association Bel Air de Combrée (Méthanis)
10 Octobre	Angers	Réunion
13 octobre	Angers	Conseil de développement région d'Angers, précarité pauvreté
13 Octobre	Angers	Préparation des 50ans de la Sauvegarde
14 Octobre	Angers	Préparation des 50ans de la Sauvegarde
15 Octobre	Beaufort-en-Vallée	CTSE CLE Authion
16 Octobre	Angers	Préparation des 50ans de la Sauvegarde
17 Octobre	Thouarcé	Réunion témoignage
21 Octobre	Villevêque	Rencontre avec l'association PBVL
24 Octobre	Angers	CDCEA
25 Octobre	Tours	Journée Mission Val de Loire
30 Octobre	Angers	CODERST
3 Novembre	Angers	CA Sauvegarde de l'Anjou
3 Novembre	Angers	50 Ans Commission archives
4 Novembre	Angers	Accueil bénévole
5 Novembre	Beaufort-en-Vallée	Suivi Entente
10 novembre	Angers	Réunion sur le SCoT Loire Layon Lys Aubance
10 Novembre	Angers	Préparation des 50ans de la Sauvegarde
12 Novembre	Angers	Réunion à la Mairie
13 Novembre	Angers	Réunion Commissaires-enquêteurs à la Préfecture
13 Novembre	Beaufort-en-Vallée	CLE Authion
14 Novembre	Martigné-Briand	CLE SAGE Layon Aubance
17 Novembre	Angers	Copil 50 Ans
20 novembre	Angers	AG Conseil de développement région d'Angers
22 Novembre	Angers	Réunion des associations de la Sauvegarde à l'Abbaye
27 Novembre	Angers	CODERST
28 Novembre	Pannecé (44)	Réunion DREAL-Associations
28 novembre	Angers	Commission départementale des carrières
1 ^{er} Décembre	Angers	CA Sauvegarde de l'Anjou
2 Décembre	Angers	Rencontre avec la Secrétaire Générale de la Préfecture
2 Décembre	Angers	CSS Seveso du CCMP de Bouchemaine
5 Décembre	Angers	Réunion Baignade de Saint Mathurin
5 Décembre	Angers	Accueil adhérent
5 Décembre	Angers	AG Racines
8 Décembre	St Martin de la Place	Réunion Natura 2000
8 Décembre	Angers	Préparation des 50 ans de la Sauvegarde
10 Décembre	Saumur	Comité de suivi PPR Coteau saumurois
10 Décembre	Rennes	Colloque ERB – Eau et Droit public
10 Décembre	Beaufort-en-Vallée	CTSE CLE Authion
11 Décembre	Angers	CAUE Remise prix concours départemental d'architecture
15 Décembre	Angers	Copil 50 ans de la Sauvegarde
16 Décembre	Angers	COFIL Natura 2000 BVA à l'Agglo
16 Décembre	Angers	Soirée débat CD ALM « Aménagement. et Commerce »
16 Décembre	Beaufort-en-Vallée	Bureau CLE Authion
16 Décembre	Beaufort-en-Vallée	CLE Authion
18 Décembre	Angers	Préparation des 50 ans de la Sauvegarde
18 Décembre	Montreuil Bellay	CLIC Phyteurop
18 Décembre	Angers	Accueil adhérents
18 Décembre	Angers	CODERST
19 Décembre	Angers	CDCEA

La Sauvegarde de l'Anjou œuvre depuis maintenant 50 ans dans le domaine de la protection du patrimoine puis de l'environnement. Après un premier agrément obtenu en 1976 et consécutivement à une réforme des procédures d'agrément, la Sauvegarde a demandé et obtenu en septembre 2012 le renouvellement à l'échelle départementale de son agrément au titre de l'urbanisme et de la protection de la nature.

La Sauvegarde de l'Anjou est une fédération qui regroupe fin 2014, 18 associations membres, l'intégration récente de Mauges Nature à la LPO ayant supprimé un membre, alors que nous avons enregistré, dans le courant de l'année 2014, l'adhésion du CAC (Collectif d'Action Citoyenne) de

Montreuil Bellay. Depuis la refonte des statuts opérée en 2007, la Sauvegarde de l'Anjou est ouverte à des adhérents individuels.

Elle est adhérente de France Nature Environnement Pays de la Loire

Son action menée essentiellement en bénévolat, porte sur deux pôles d'activité :

- sites et monuments
- environnement

Le temps de bénévolat estimé pour l'année 2014 est de 1668 heures.

En 2014, dans la perspective de l'organisation de son cinquantenaire en 2015, la Sauvegarde de l'Anjou a engagé un volontaire en service civique, poste occupé depuis le mois de Juin, par Claire Manceau pour une durée de 8 mois.

L'association a également décidé d'accueillir des stagiaires en cours d'études : c'est ainsi que depuis le mois d'octobre, une stagiaire en alternance Clémence Pin est en charge de la communication. Un stage par une étudiante spécialisée dans le classement des archives est programmé au premier semestre 2015.

La Sauvegarde de l'Anjou a également obtenu en 2012 le renouvellement de son habilitation et participe de façon régulière à plus de 25 commissions officielles (CODERST, CSS, Commissions locales de l'eau, CNDPS, CDCOA, mais aussi Conseil de développement, divers CCSPL etc.).

La Sauvegarde de l'Anjou tient à jour, en interne, une liste des dossiers " sous vigilance " ; elle se concerta avec les services de l'Etat et rencontre régulièrement le Préfet (ou sa secrétaire générale) et les élus (Maires, Présidents d'agglomération et du Conseil Général, etc.) en charge de ces dossiers.

Dans le secteur de l'industrie - installations classées en particulier -, la Sauvegarde de l'Anjou qui s'est donnée comme mission de veiller et agir pour que les impacts sur l'environnement et sur ses différents milieux air, eau, sol, soient maîtrisés et « acceptables » s'attache particulièrement au respect des réglementations en vigueur.

La Sauvegarde de l'Anjou essaie toujours d'agir de manière préventive le plus en amont possible des projets, en privilégiant la concertation et le dialogue avec les autorités mais se voit parfois contrainte à des recours contentieux. Ceux-ci, même s'ils sont couronnés de succès, ne résolvent pas toujours définitivement les problèmes comme l'a montré en 2014 le dossier de la baignade de Saint Mathurin développé plus loin dans ce rapport.

Dans cette optique de concertation en amont, la Sauvegarde s'implique activement dans l'élaboration des documents d'urbanisme et de transports (SCOTS et PLU notamment) et dépose régulièrement ses analyses au niveau des enquêtes publiques. Les projets des nouveaux élus de l'agglomération angevine notamment la seconde ligne de tramway ont commencé à mobiliser notre énergie.

Bilan qualitatif des principales commissions

CODERST (Conseil Départemental de l'Environnement et des Risques Sanitaires et Technologiques)

Le Conseil Départemental de l'Environnement, des Risques Sanitaires et Technologiques (CODERST), examine les dossiers de demande d'autorisation d'exploiter principalement au titre des législations et des réglementations relatives aux installations classées pour la protection de l'environnement, aux déchets, à l'eau, à la qualité de l'air et à la santé publique. Il s'est réuni 12 fois dans l'année et la Sauvegarde y a été représentée par Gilles Mabon et Yves Lepage.

Comme chaque année, un nombre important de dossiers soumis par la DDPP (Direction Départementale de la Protection des Populations) concernent des élevages (porcs, volailles, bovins). La multiplication de projets surdimensionnés en nombre d'équivalents animaux ne manque pas d'interpeller la Sauvegarde par leurs conséquences sur les plans d'épandage dans des zones parfois vulnérables. On voit aussi se multiplier les installations de méthanisation, solution a priori séduisante pour l'environnement, mais pour lesquelles les agriculteurs ne sont pas forcément formés ou qui entraîne souvent des transports d'effluents sur des distances excessives. Un dossier particulièrement sensible d'élevage de volailles à la Chapelle Hullin (plus de 150.000 équivalents animaux) a donné lieu à un vote défavorable de la Sauvegarde et un recours est envisagé par l'association locale.

Parmi les autres dossiers ayant justifié une intervention voire un vote négatif de la Sauvegarde

- La création d'une ZAC artisanale à Sorges (les Ponts de Cé) en zone inondable
- La destruction de zones humides lors de la création d'un écoquartier à Etriché
- La protection de captages sur la commune de Chazé Henry à proximité de la centrale à béton de l'entreprise Lafarge et d'installations avicoles.

Le projet de gestion collective de l'eau aux fins d'irrigation dans le val de l'Authion confiant cette charge à un mandataire unique, la Chambre d'Agriculture, arrive dans sa phase terminale et a l'assentiment de La Sauvegarde de l'Anjou, mais nous déplorons toujours le retard dans la publication de l'étude sur les volumes prélevables sans cesse repoussée.

Commissions de Suivi de Site (CSS) anciennement CLIC et CLIS

Les anciens CLIC concernant les installations classées SEVESO qui sont actuellement 4 dans le Maine et Loire : CCMP à Bouchemaine, EPC France (ex Nitro-Bickford) à Saint-Crespin-sur-Moine, Phyteurop à Montreuil-Bellay, Zach System à Avrillé, ont laissé leur place à des CSS (Commission de Suivi de Site) avec un fonctionnement légèrement différent quand il doit y avoir un vote. Seul Phyteurop s'est réuni encore cette année sous la formule CLIC, la mise en place de la nouvelle CSS prendra effet en 2015.

Simple changement d'appellation par ailleurs car ces commissions ont l'obligation de se réunir une fois dans l'année et l'essentiel de ces réunions porte sur la présentation du bilan annuel du service SHSE de l'entreprise et sur le suivi des PPRT (Plans de Prévention des Risques Technologiques).

Après les PPRT de CCMP Bouchemaine et de Phyteurop promulgués en 2012, celui de EPC France (ex Nitro-Bickford) en 2013, le PPRT de ZACH System a été approuvé en fin d'année 2014 (arrêté du 18/11/2014) après une enquête publique qui s'est déroulée du 12 mai au 13 juin. La Sauvegarde avait participé à son élaboration en amont en tant que POA et seule une petite surface urbanisable de la commune de Montreuil Bellay avait fait l'objet d'une observation.

La Sauvegarde participe également à de nombreux autres CSS ayant remplacé les anciennes CLIS et concernant les CET et installations de traitement des déchets : usine d'incinération de Lasse, SEDA à Champteussé-sur-Baconne, Biopole de Saint Barthélémy, TMB de Bourgneuf en Mauges (dans ces deux dernières CSS par l'intermédiaire des représentants respectivement de l'ADZI et de l'ASERDER, associations membres de la Sauvegarde). Une nouvelle CSS vient d'être créée pour l'entreprise SAS TRIADE ELECTRONIQUE à Saint Sylvain d'Anjou, source de nuisances pour les riverains.

Commission des carrières

Trois commissions ont eu lieu en 2014 dont on peut retenir les faits marquants suivant :

- Une ouverture de carrière de calcaires au lieu-dit "l'Orchère" à St Aubin-de-Luigné. Un premier dossier avait été retiré par le pétitionnaire compte tenu de l'avis défavorable du commissaire enquêteur. Un nouveau dossier, moins ambitieux, a été déposé avec, toujours, une forte opposition locale. La Sauvegarde de l'Anjou est intervenue pour que soit amélioré le suivi de l'évolution de la fontaine de La Madeleine, à Chaudefonds-sur-Layon, pour laquelle il y a peut-être une relation avec la nappe d'eau de la carrière. En outre, La Sauvegarde de l'Anjou a émis un avis défavorable à l'encontre du projet d'arrêté au motif que le transport à 75 km des matériaux extraits va à l'encontre de la diminution de la consommation d'énergie fossile et de la production des gaz à effet de serre.

- Une ouverture de carrière à Loiré. Le pétitionnaire, pour faire face à des objections qu'il craignait, a sorti, au dernier moment, des solutions alternatives qui, en l'occurrence, n'ont pas semblé anodines à La Sauvegarde de l'Anjou qui n'avait donc aucune raison de modifier l'avis défavorable qu'elle avait formulé dans sa déposition lors de l'enquête publique.

En définitive, le dossier a été approuvé par 7 voix pour, 4 contre et 3 abstentions. C'est dire l'extrême méfiance suscitée par cette exploitation dont il conviendra de surveiller très attentivement le strict respect des prescriptions de l'arrêté préfectoral.

- Deux dossiers de carrière d'argile déposés par la Société Wienerberger au sud de Durtal. Le gisement d'argile, dans ce secteur, forme le toit du Cénomaniens et il est important de conserver une épaisseur suffisante pour empêcher toute migration polluante dans la nappe. Il est prévu un plan de piquetage avant chaque campagne d'extraction pour déterminer la côte maximale de creusement. La Sauvegarde a demandé que ces informations soient transmises à l'inspection des installations classées avant le début des extractions.

- Nouvelle autorisation de carrière à Nyoiseau. L'arrêté préfectoral, datant de 2010, avait fait l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif, lequel tribunal a mis en demeure le Préfet de prendre, dans un délai de six mois, toutes dispositions pour que la sécurité publique soit assurée. Ce sont les prescriptions établies par l'Administration pour répondre à l'injonction du T.A. qui ont été présentées. Celles-ci résultaient d'un travail intense durant les précédents mois et n'ont pas semblé poser de problèmes fondamentaux. Toutefois, par sécurité, il a été décidé qu'un merlon qui était envisagé devait être impérativement réalisé.

- Renouveau d'exploitation d'un site par les Terres cuites des Rairies. Dossier classique, sans difficultés particulières.

A l'occasion de ce dossier, La Sauvegarde de l'Anjou est intervenue sur le contexte local où la Société Wienerberger risque, dans les années à venir, de poser de sérieux problèmes d'approvisionnement en argile. Ce groupe industriel, de dimension internationale, a commencé par construire une usine de fabrication de tuiles, briques, etc. sans trop se soucier, semble-t-il, de l'importance du gisement et, surtout, des contraintes environnementales d'exploitation. Stratégie classique : en cas de difficulté, il faudra sauver des emplois.

La demande est satisfaite pour environ 15 ans mais, au-delà, on risque de voir transformer tout le paysage de cette région. Contrairement aux carrières de roches dures où l'on peut creuser à de très grandes profondeurs, ici, il y a le toit du Cénomane.

Les petites entreprises plus ou moins artisanales des Rairies risquent de se voir étouffées par le géant alors qu'elles sont les seules à fabriquer des produits patrimoniaux.

La révision du schéma départemental des carrières

La version finale a été présentée en commission des carrières du 12 juin 2014 et a été approuvée à l'unanimité. Rappelons qu'il s'agit d'un important document (220 pages) opposable aux tiers et dont la partie la plus importante concerne les orientations et objectifs du schéma. C'est dans cette partie que sont exposées les conditions auxquelles les demandes d'autorisation de carrières doivent satisfaire et aussi les motifs pour lesquels une autorisation ne peut pas être accordée. C'est le document de référence pour toutes les parties.

Sans trop rentrer dans les détails, le projet doit être soumis à l'avis du Conseil Général du département, aux CDNPS des départements voisins, à l'Agence de l'eau, au PNR-Loire-Anjou-Touraine, retouches éventuelles en fonction des observations, mise à disposition du public et recueil des observations, validation finale par la commission des carrières avant arrêté préfectoral. On peut espérer une approbation vers mi 2015.

Commission de la nature, des sites et paysages.(CDNPS)

En 2014, la formation sites et paysages de la Commission de la nature, des paysages et des sites s'est réunie à 4 reprises ; 16 dossiers ont été étudiés, nombre sensiblement moins important que les années précédentes.

Parmi ces dossiers, figuraient 4 dossiers de projets éoliens :

- L'un concernait l'autorisation d'exploiter le parc éolien de la Jacterie, sur la commune de La Chapelle-Rousselin, à proximité de l'autoroute A 87 ; implantation qui, pour une fois, ne pose pas de problème très particulier en terme d'insertion paysagère ou d'impact. Avis favorable.

- Un autre concernait un projet de 5 éoliennes à Freigné, à proximité du premier parc de 4 éoliennes, en activité depuis plusieurs années. Là se pose le problème de la covisibilité d'une éolienne avec un château classé, justifiant l'opposition de l'Architecte des Bâtiments de France. La commission s'est donc prononcée pour un parc réduit à 4 éoliennes... préconisation qui a été suivie par le Préfet.

- Les 2 autres dossiers étaient présentés à un stade intermédiaire consultatif et posent, tous les deux, la même problématique d'insertion d'un parc éolien à proximité d'un monument historique de grande valeur : le Breil-de-Foin à Genneteil pour l'un, le château de Mortiercrolles près de La-Ferrière-de-Flée pour l'autre ; dans des espaces jusque là vierges d'implantation éolienne (Segréen et Baugeois) et patrimonialement très riches. Ces 2 dossiers reviendront en commission pour vote.

Sur ces dossiers éoliens, les débats sont toujours riches et très « partagés ». La commission s'efforce de trouver des compromis pour que les implantations soient les moins « impactantes » possibles.

Les autres dossiers concernent des autorisations de travaux en site classé où la démarche de la commission est toujours de garder, voire d'améliorer, le caractère d'excellence des sites. Ceci conduit souvent à des prescriptions qui peuvent paraître « de détail » ou contraignantes mais qui répondent à cet objectif.

3 dossiers peuvent être plus particulièrement mis en exergue :

- Fermeture d'un certain nombre de « bouchures » (qui sont en fait des ouvertures) dans le muret de revanche de la grande levée de Loire, entre Varennes sur Loire et Les Ponts-de-Cé.

L'objectif est d'assurer dans des délais plus courts la protection du Val d'Authion en cas de surverse des eaux lors d'une crue exceptionnelle par mise en place de poutrelles, actuellement en bois et

spécifiques à chaque bouchure (366 sur 54 km). Les bouchures à fermer sont celles qui ne répondent plus à un usage et qui n'ont pas de valeur patrimoniale. Un repérage a été fait par des membres de la Sauvegarde de la Loire angevine, avec des remarques, en particulier sur les matériaux, qui ont été prises en compte.

- Intéressante mise en valeur du patrimoine minier de la Corniche angevine, au travers de petits aménagements conjoints, au carrefour d'Ardenay, autour de la chapelle Sainte Barbe des Mines et du cimetière des mineurs, ainsi qu'à la tranchée des Malécots. Interventions complémentaires qui vont mettre en valeur encore plus ce site emblématique de notre région.

- Enfin, nouveau dossier de transformation d'un ancien prieuré initialement du XI^{ème} siècle avec demande de démolition complète des structures anciennes du sous sol...La Sauvegarde de l'Anjou s'était, au préalable, mobilisée sur ce dossier en demandant qu'il y ait, au minimum, un repérage archéologique...demande non suivie d'effet.

En fait, le dossier était présenté à la commission pour régularisation, les travaux étant déjà effectués, ce qui a justifié d'incisives interventions du représentant de la Sauvegarde...

A l'unanimité (sauf 1 voix) un avis défavorable a été donné et un procès verbal de non conformité doit être fait par le maire de la commune. Affaire à suivre...mais les dégâts sont faits...

Conseil de Développement de l'agglomération et du pays d'Angers :

La Sauvegarde de l'Anjou a défendu ses orientations sur les dossiers traités par le Conseil de Développement et notamment sur la précarité et la pauvreté dans la région d'Angers.

Dossiers majeurs de l'année

Urbanisme

Révision du PLU de Montreuil-Bellay

Le territoire communal de Montreuil-Bellay est concerné par un site Natura 2000 représentant l'intérêt avifaunistique de la Champagne de Méron, et reconnaissant également le patrimoine végétal de ce secteur singulier.

Il est évident que l'implantation d'une zone industrielle dans la plaine de Méron est incompatible avec la préservation des espèces rares et protégées.

Il s'agit d'une erreur manifeste d'appréciation, d'autant que d'autres sites industriels, beaucoup moins sensibles du point de vue de l'environnement, existent sur le territoire de l'agglomération du Grand Saumurois, avec des surfaces disponibles importantes.

Une dérogation ministérielle a été demandée par la commune pour permettre une urbanisation partielle de la zone industrielle.

Un arrêté ministériel de dérogation *Outarde Canepetière* sur le site de la ZI de Méron a été pris le 28 mars 2013. Un arrêté préfectoral a également été pris le 9 avril 2013.

Dans sa déposition à l'enquête publique pour la révision du PLU de Montreuil-Bellay, la Sauvegarde de l'Anjou a demandé que les dispositions prises dans le projet de PLU soient mises en conformité avec ces arrêtés.

Eco-quartier d'Etriché

La commune d'Etriché a demandé une autorisation au titre des articles L.214-1 et L.214-8 du code de l'environnement pour la création d'un éco-quartier « Le Clos de la Roulière »

La Sauvegarde de l'Anjou a signalé au Préfet des erreurs dans les surfaces de zones humides concernées, qui ont conduit à minimiser les mesures compensatoires à réaliser dans cette opération. Elle a demandé que le projet soit revu en conséquence.

Urbanisme d'Angers-Loire-Métropole

Révision du PLU nord-est d'Angers Loire Métropole, sur la commune de Plessis Grammoire

En 2013, la Sauvegarde de l'Anjou s'était opposée à l'implantation d'une extension de zone d'activité sur une zone humide, classée au PLU en zone naturelle.

Le commissaire enquêteur avait suivi l'avis de la Sauvegarde de l'Anjou et, en juillet 2013, il avait donné un avis défavorable à la révision proposée.

Le conseil d'agglomération a abandonné le projet en début d'année 2014.

Projet de deuxième ligne de tramway de la nouvelle municipalité

La Sauvegarde a mis sur pied une commission avec d'autres associations angevines (Place au Vélo, LPO etc.) pour étudier les implications du nouveau projet de ligne de tramway entre Belle-Beille et Monplaisir. Des fiches documentées ont été établies à l'issue de ces réunions internes et la Sauvegarde entend jouer pleinement son rôle dans les différentes phases de concertation relatives au projet.

Ancienne Manufacture des Allumettes à Trélazé

2014 a vu le dépôt du permis d'aménager de ces 6,5 hectares recouverts de bâtiments de la première moitié du XXème siècle ordonnancés selon un plan défini par l'usage. L'association a déposé à l'enquête publique ; mais avait largement participé à la concertation sur ce document. Un comité de suivi permettra de vérifier le respect des dispositions arrêtées au fur et à mesure des dépôts de permis de construire

SCoTS

SCoT du Pays Loire Layon Lys Aubance

La Sauvegarde de l'Anjou a demandé que le projet de SCoT mis à l'enquête publique soit modifié avant son approbation. Elle a sollicité un avis défavorable, ou tout au moins réservé, du commissaire enquêteur afin que les orientations du DOO soient revues.

Les intentions du PADD semblent bien prendre en compte les enjeux essentiels du territoire en matière de protection de l'environnement, des paysages et du patrimoine architectural et archéologique, de préservation de la biodiversité et de conservation des espaces naturels et agricoles.

Mais les prescriptions du DOO sont insuffisantes pour rendre opérationnelles ces orientations.

La Sauvegarde de l'Anjou demandait de rendre opérationnelles les orientations du PADD. La cohérence interne du SCoT devait être rétablie. Le commissaire enquêteur n'a pas suivi, et le SCoT a été approuvé tel quel.

Révision du SCoT du Grand Saumurois

La Sauvegarde de l'Anjou a répondu à la consultation des personnes publiques associées à laquelle elle était conviée, qu'il ne lui était pas possible de donner un avis favorable.

Le rapport de présentation annonçait que le projet de SCoT était construit à partir des 5 finalités du développement durable, ce qui aurait dû être un gage de qualité.

Mais le SCoT comportait un certain nombre d'objectifs contraires aux orientations annoncées, dans les domaines de l'environnement, de la préservation de la biodiversité, des paysages, de l'aménagement, des déplacements et de la protection des eaux. De plus, certaines dispositions méritaient d'être mieux explicitées, et il fallait rendre plus claire l'expression des orientations générales, dans le PADD.

Pour prendre un exemple, le projet de SCoT ne prenait pas suffisamment en compte la préservation de la biodiversité et la protection des milieux et des ressources, l'une des 5 finalités du développement durable.

La Sauvegarde de l'Anjou a donc demandé que le SCoT soit revu, en fonction de ses observations, avant sa mise à l'enquête publique.

L'avis de la Sauvegarde de l'Anjou a été conforté par celui de l'Etat, qui a également demandé de revoir le document avant sa mise à l'enquête publique.

C'est ce qui est en cours de réalisation, puisque la procédure de révision est reprise au début, c'est à dire au niveau du diagnostic préalable.

Formation d'urbanisme

La Sauvegarde de l'Anjou a mis en œuvre une formation pour les bénévoles des associations du Maine et Loire, sur les plans locaux d'urbanisme.

Sur une durée d'une journée, cette formation a permis de se familiariser avec le contenu des PLU et des SCoT et la portée des différentes pièces. Elle a conduit les stagiaires à mettre en œuvre une méthode d'examen d'un PLU, en vu d'émettre un avis dans le cadre de la concertation, ou de déposer lors de la phase d'enquête publique.

Environnement

Ile du Ponneau : des prairies toutes "retournées"

Depuis plusieurs années un agriculteur recevait des aides publiques pour entretenir des prairies situées en aval de Saumur, sur la rive droite de la Loire, l'Ile du Ponneau et au Buteau. En les labourant pour semer du maïs au printemps dernier, l'exploitant a effacé des années de restauration d'espaces naturels et détruit, en toute connaissance de cause, des espèces floristiques protégées.

FNE Pays de la Loire, la Sauvegarde de la Loire Angevine et la Sauvegarde de l'Anjou sont intervenues auprès du Préfet de Maine et Loire pour faire respecter la réglementation.

Le représentant de l'Etat a mis en demeure l'exploitant agricole de détruire les parcelles de maïs, de recréer des zones basses et des mares afin de retrouver rapidement une prairie naturelle typique des bords de Loire. Cela, avant le 25 août.

Passé ce délai, l'agriculteur encourait 600 € d'amende par jour de retard. L'agriculteur a introduit un référé devant le tribunal administratif de Nantes contestant la décision de l'Etat...sans obtenir satisfaction. Les services de l'Etat ont entrepris la destruction du maïs incriminé, puis l'agriculteur a terminé le travail, pour profiter de la récolte. Il lui reste à régler le montant des amendes et à remettre les lieux en état. Le tribunal administratif est toujours saisi sur le fond.

Champagne de Méron : protections de la nature et de la santé vont de pair

Depuis 2005, la Sauvegarde de l'Anjou s'opposait aux projets d'extension de zones industrielles sur la champagne du Méron, zone Natura 2000, qui auraient détruit des espèces protégées (*voir ci-dessous*). En 2009, la LPO et la Sauvegarde de l'Anjou accentuaient la pression auprès des services de l'Etat, des élus et des industriels pour leur indiquer les carences des projets.

En 2009, la délivrance par le maire de Montreuil-Bellay d'un permis de construire pour un entrepôt classé Seveso II, sur la zone concernée, démontrait que les collectivités territoriales n'avaient pas entendu les réserves exprimées. La Sauvegarde de l'Anjou s'est vue contrainte de déposer un recours en annulation. Le tribunal administratif puis la Cour Administrative d'Appel de Nantes lui ont donné raison par l'arrêt du 13 juin 2014 qui notait une étude d'impact insuffisante (révélée notamment par le dépôt ultérieur d'une demande de dérogation à la destruction d'espèces protégées), une mauvaise évaluation des incidences d'un site industriel enclavé dans une zone Natura 2000, enfin l'absence, dans le permis octroyé, de prescriptions visant à limiter les impacts d'une telle implantation sur l'environnement, en particulier sur le captage d'eau potable de Fontaine-Bourreau proche.

Bon gré, mal gré, les élus durent accepter la réalisation d'une étude faune-flore approfondie. Ce qui a conduit à un re-lotissement de la zone pour en préserver toute la biodiversité et à une promesse de mise en œuvre d'un périmètre de protection du captage. Soulignons que sur ce territoire du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine un certain nombre d'agriculteurs se sont engagés pour des pratiques respectueuses de la biodiversité.

La champagne de Méron : un territoire exceptionnelle.

La Champagne de Méron qui s'étend sur la commune de Montreuil Bellay au sud-est du département a été classée zone Natura 2000 en 2006, en raison de sa biodiversité :

- une population d'oiseaux de plaine protégés, notamment, des busards cendrés, des oedichnèmes criards et des outardes canepetières,
- une flore de pelouse sèche, remarquable par ses associations végétales et la présence de plantes messicoles en voie de disparition.

La Champagne de Méron dispose également d'une ressource en eau souterraine naturellement pure mais très vulnérable à la pollution dont le captage alimente en eau potable l'agglomération de Saumur.

Dossiers relatifs à l'eau

Baignade de Saint Mathurin

Pour satisfaire habitants et touristes en quête de fraîcheur, la municipalité de Saint Mathurin décide en 2010 de creuser un grand trou dans une grève de Loire et d'y organiser une baignade surveillée. Le trou doit se remplir par capillarité, l'eau venant de la nappe alluviale du fleuve qui appartient au domaine public de l'Etat. La municipalité sollicite donc du préfet un arrêté d'occupation temporaire du domaine public fluvial.

La Sauvegarde de la Loire Angevine, la LPO et la Sauvegarde de l'Anjou attirent, à plusieurs reprises, l'attention du Maire et du Préfet sur l'impact possible d'un tel aménagement, la Loire et ses grèves, classées Natura 2000, constituant un biotope essentiel à la préservation d'espèces floristiques et faunistiques.

Le Maire organise, début 2010, une consultation sur une esquisse de projet puis il demande à un adjoint, par ailleurs président de l'Opérateur Natura 2000, de réaliser une étude d'incidence, ne portant que sur la flore, concluant à la présence, à une certaine distance du « trou », de plantes pouvant constituer des habitats à protéger. Rien sur la faune, alors qu'on peut observer, à proximité, des sternes, balbuzards, petits gravelots, castors, protégés.

Le 10 juin 2010, le Préfet signait une autorisation d'occupation temporaire. Nos associations déposaient un recours devant le tribunal administratif contre la décision préfectorale. Le 19 juin 2014, le tribunal administratif annulait l'arrêté du préfet. Le 28 juin, le maire reformulait une demande, accompagnée d'une étude d'évaluation simplifiée des incidences Natura 2000. Le 18 juillet 2014, le préfet prenait un nouvel arrêté d'autorisation d'occupation temporaire.

Record battu en matière de délais d'étude d'incidence et de délais d'instruction administrative de dossier ! Ironie du sort le projet n'a pas pu être mis en œuvre, à cause du niveau trop élevé des eaux de la Loire. Nous restons vigilants sur la multiplication de ce type d'installation dans le lit majeur de la Loire, zone Natura 2000, même si sur cette affaire particulière, il nous a paru difficile de mener à bien un recours contentieux contre le nouvel arrêté préfectoral. Nous avons néanmoins, faute d'avoir reçu communication de l'évaluation simplifiée des incidences Natura 2000 produite par ladite commune, le 28 juin 2014, introduit un recours gracieux contre l'arrêté en question le 22 septembre.

La réponse de la Préfecture, reçue par lettre en date du 20 novembre 2014 estimait que l'évaluation d'incidence présentée par la commune de St Mathurin-sur-Loire était suffisante et sa conclusion pertinente et qu'en conséquence, les recours gracieux formulés faisaient l'objet d'un rejet.

Par courrier au Préfet, la Sauvegarde, et ses deux autres associations membres, ont pris acte de cette décision et décidé de ne pas introduire de recours auprès du Tribunal Administratif, pour ne pas entretenir une vaine querelle bien que les éléments de cette étude simplifiée et ses conclusions nous apparaissent peu étayés scientifiquement.

Dans ce courrier, nous avons formulé deux souhaits :

- Que le creusement du bassin ne puisse être effectué qu'à partir du moment où la grève est rattachée à la rive et non par anticipation à une baisse éventuelle du niveau de la Loire qui permettrait ce rattachement.
- Qu'en préalable aux travaux, une expertise permette de s'assurer de l'existence ou non d'une avifaune locale. Cette expertise serait effectuée contradictoirement en présence d'un représentant de la DDT, de la mairie de St Mathurin-sur-Loire et d'un ornithologue désigné par nos associations.

Ces deux propositions ont pour but d'éviter tout contentieux et d'améliorer la connaissance scientifique de cette partie du fleuve. Et dans ce dossier, nous aurons quand même mis l'accent sur la nécessité de réaliser une étude d'incidence sérieuse avant toute demande d'autorisation sur ces espaces qui constituent un patrimoine naturel remarquable.

Irrigation dans l'Authion:

La Chambre d'agriculture a été reconduite, après avis du CODERST, comme "organisme unique provisoire" pour déposer les demandes des irrigants du seul secteur réalimenté. Réunions du comité de suivi des pompages cet été, sans enjeux compte-tenu du temps.

Le regroupement des demandes d'autorisations temporaires de prélèvements d'eau destinés à l'irrigation dans les cours d'eau du bassin versant de l'Authion et leur nappe d'accompagnement est en cours mais nous devons toujours regretter le manque de données concernant les volumes prélevés antérieurement et nous sommes toujours dans l'attente de l'étude sur les volumes prélevables qui devait paraître avant la fin de l'année mais dont la publication a été déjà plusieurs fois repoussée. La Sauvegarde reste très vigilante sur ce dossier sensible.

SAGES

Les SAGES

La Sauvegarde de l'Anjou participe aux réunions d'élaboration des SAGES (Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux) des bassins versants de l'Authion, du Layon-Lys-Aubance, de la Mayenne, de l'Evre et de ses affluents et en qualité de membre de chaque CLE (Commission Locale de l'Eau).

SAGE AUTHION

La préparation du SAGE par la CLE de l'Authion a conduit à de nombreuses réunions organisées par la structure : 3 CLE, 4 bureaux, 7 réunions de comités; sans compter les contacts divers apparus nécessaires. L'étude des volumes prélevables, indispensables pour mieux définir les priorités et règles du SAGE, cherche à concilier la qualité et pérennité des milieux superficiels et souterrains avec la demande des irrigants; elle devrait se conclure courant 2015, permettant d'entamer ensuite la procédure d'arrêt, consultation puis approbation du SAGE.

SAGE EVRE-THAU-ST DENIS

Pour ce SAGE dont la CLE a été installée en novembre 2010, la stratégie et les actions à mener ont été validées en septembre 2014. La Sauvegarde de l'Anjou, par la voix de son représentant, tout en reconnaissant la qualité et la sincérité des études, s'est abstenue lors du vote, ne voulant pas ainsi approuver les actions proposées qui vont s'étaler dans le temps à l'horizon 2021 et au-delà, ne répondant pas à l'objectif de bonne qualité des eaux qui devait être atteint en 2015 selon le SDAGE (Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux du bassin Loire-Bretagne).

Plus précisément, les membres de la CLE n'ont pas manifesté de volonté forte de mener rapidement les actions les plus efficaces, et ce au nom du «réalisme social et économique», laissant au bon vouloir de chacun des acteurs et selon les incitations financières, de mener ces actions : principalement celles relatives à la continuité écologique des cours d'eau de la liste 2, à la gestion quantitative de la ressource en eau et à la qualité de l'eau.

SAGE MAYENNE

La Sauvegarde de l'Anjou est membre du bureau de la CLE (Commission Locale de l'Eau) du bassin de la Mayenne depuis novembre 2010.

La CLE a terminé en 2013 son travail de révision du Sage afin de le rendre conforme avec le SDAGE Loire-Bretagne et la LEMA (Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques).

Le Comité de Bassin Loire-Bretagne avait donné un avis favorable au projet de SAGE lors de son second passage en Commission Planification en décembre 2013 et qui portait sur la réduction du taux d'étagement.

L'année 2014, peu fournie en réunions, fut réservée à l'organisation de l'Enquête Publique sur ce nouveau SAGE et à de nouvelles élections en septembre.

Le SAGE Mayenne révisé a été approuvé par arrêté inter-préfectoral le 10 décembre 2014.

SAGE LAYON -AUBANCE

Le 3 juin 2014, le Préfet de Maine-et-Loire prenait un arrêté étendant au Louet le périmètre du SAGE Layon-Lys-Aubance.

Bras secondaire de la Loire, le Louet ne présente aucune unité hydrographique avec le bassin versant du SAGE. Cette inclusion qui va à l'encontre du principe de cohérence hydrographique des SAGES risque de conduire à l'adoption de mesures inadaptées aux spécificités du Louet.

La Sauvegarde de l'Anjou, la Sauvegarde de la Loire Angevine et SOS Loire Vivante ont contesté cet arrêté devant le Tribunal Administratif de Nantes.

Cinquantenaire de la Sauvegarde de l'Anjou

La Sauvegarde de l'Anjou fêtera tout au long de l'année 2015 ses 50 ans d'existence. Elle entend partager largement cette aventure associative autour des richesses du patrimoine naturel et culturel du département tout en dessinant de nouvelles ambitions pour l'avenir !

Déjà en 2014, une part importante du temps de bénévolat de nos militants a été consacrée à la préparation de cet évènement dont voici les principales étapes

En janvier 2014, lors de l'Assemblée Générale, les membres présents ont échangé des idées pour célébrer ce demi-siècle. Pour les affiner et les mettre en œuvre, un comité de pilotage s'est créé, s'appuyant à compter de juin 2014 sur la mission de service civique dédiée, créée spécialement pour l'organisation de cet anniversaire. Le travail de préparation est maintenant bien lancé, les rencontres avec les associations adhérentes se sont multipliées tout au long du second semestre et un programme cohérent pour l'année 2015 pourra être présenté à l'occasion de l'AG du 7 mars

Un ouvrage pour savourer les fruits de l'engagement associatif

Que serait Angers sans le quartier de la Doutre ? Que serait l'Anjou sans la Loire naturelle reconnue patrimoine mondial de l'Unesco ? Sur ces deux dossiers majeurs comme sur bien d'autres, l'action déterminée des associations a permis d'infléchir des décisions programmant la destruction de ces deux joyaux du patrimoine angevins, désormais reconnus par tous. Mettre en valeur au travers d'un ouvrage ce rôle de sentinelle des associations membres de la Sauvegarde de l'Anjou est un des projets clés de ce cinquantenaire. Témoignages, documents d'archives, photos des bénévoles viendront illustrer ces combats associatifs dans un ouvrage structuré autour de huit thèmes : biodiversité, l'eau et les rivières, les déchets, l'agriculture, le patrimoine bâti et les paysages, les risques naturels et technologiques, la mobilité et l'urbanisme.

Elaborer des propositions pour mieux vivre avec notre environnement naturel et culturel

Faire face à des défis comme l'adaptation au changement climatique, la préservation de la biodiversité remarquable et ordinaire, l'aménagement de villes plus durables et respectueuses de leur histoire, la moindre consommation des ressources naturelles locales : cela suppose d'imaginer de nouvelles actions individuelles et collectives. Tous les adhérents de la Sauvegarde de l'Anjou seront sollicités afin d'élaborer des propositions constructives et concrètes pour mieux vivre avec notre environnement naturel et culturel.

Faire partager nos passions et créer du lien entre les adhérents

Nous souhaitons profiter de cet anniversaire pour renforcer les liens entre les associations et les membres individuels de la Sauvegarde de l'Anjou. Diverses propositions ont été faites dans ce sens.

- ***L'appel à photo***

Le regard des bénévoles sur la nature, les paysages, le patrimoine mérite d'être partagé le plus largement possible. Un appel à photos associatives pour permettre une participation en images aux publications et évènements des 50 ans a été lancé mi-septembre 2014.

- ***Les animations locales***

Une programmation d'animations a été élaborée par les associations membres entre avril et octobre 2015. Il s'agit de mettre en valeur des lieux où l'engagement associatif a permis de mieux préserver notre environnement et les richesses naturelles et culturelles. Il s'agit aussi de faire se rencontrer nos associations membres sur des projets mariant leurs différents centres d'intérêt : biodiversité, patrimoine bâti, déplacements cyclables, la Loire...

- ***Les festivités finales***

Le 31 octobre 2015, la Sauvegarde organisera, aux Greniers Saint Jean, un colloque sur les enjeux locaux liés au changement climatique, en lien avec la conférence internationale qui se tiendra à Paris en décembre 2015. La publication de l'ouvrage historique et une exposition « militante » à la tour Saint Aubin autour des photos associatives recueillies auront lieu dans le même temps afin de clôturer collectivement cet anniversaire.

Conclusions

Comme le montre ce rapport, la Sauvegarde de l'Anjou continue de jouer son rôle de vigie au service de l'environnement et de la conservation du patrimoine bâti, rôle qui découle de ses statuts et des engagements qu'impliquent son agrément et son habilitation auprès des pouvoirs publics.

Cette vigilance s'effectue bien sûr au sein des nombreuses commissions officielles où elle est représentée et où sont examinés avec attention l'ensemble des dossiers que ce soit au CODERST, dans les CSS et autres commissions chargées d'examiner des contextes d'implantation...

Elle reste aussi très vigilante sur un nombre important de dossiers et se fait le relais pour dénoncer et agir quand des riverains ou d'autres associations se trouvent confrontés à des accidents ou nuisances sur l'environnement. A ce sujet nous nous réjouissons chaque fois qu'une association locale vient rejoindre notre fédération afin que sur l'ensemble du département nous puissions être mieux informés et plus efficace. Ce fut le cas en 2014, avec le CAC, association de Montreuil-Bellay, qui a été particulièrement active sur le dossier de la Champagne de Méron.

Tout au long de l'année, la Sauvegarde de l'Anjou a fourni des conseils aux particuliers et aux associations dans les domaines de l'urbanisme et de l'environnement. Pour permettre à chacun de nous faciliter la tâche, nous nous réjouissons de la parution du petit guide édité par FNE-Pays-de-la-Loire « **Sentinelles de l'environnement** » indiquant la marche à suivre pour être réactifs contre toutes les atteintes constatées. La présence de la fédération régionale de FNE est également d'une grande efficacité pour traiter l'aspect juridique des dossiers lorsque des recours contentieux sont justifiés.

Nous souhaitons enfin que cette année 2015 où la Sauvegarde va fêter son cinquantenaire soit l'occasion d'un rapprochement accru entre et avec chacune des associations adhérentes pour une meilleure efficacité dans la réalisation de nos objectifs.

Le Président

Yves Lepage

Le Secrétaire

Gilles Mabon